

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

---

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 97

présenté par  
Mme Cariou

-----

### ARTICLE 10 QUINQUIES

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« selon laquelle »

les mots :

« attestant que ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.